



Séance n° 39 du lundi 15 décembre 2025

*L'an deux mil vingt-cinq,
le quinze du mois de décembre à vingt heures,
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé
dans sa salle habituelle de l'hôtel de ville,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Maire,
en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de présents : 19

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

Date de la convocation : 6 novembre 2025

Date d'envoi par courrier électronique : 9 décembre 2025

ÉTAIENT PRESENTS (26) : M. Jean-Marie COURTIN, Mme Nathalie DENIS, M. Michel FALANTIN, Mme Nicole BRUNEAU, M. Alain DEJEAN, Mme Christine OUDET, M. Nicolas GARCIN, Mme Cécile CASTELNAU, Mme Dominique SCHWARTZ, M. Philippe DELCLAU, Mme Delphine COMBEBIAS, M. Pascal CHARPENTIER, M. Jean-François VARGUES, Mme Nicole ESPAGNAT, M. Patrick PARANT, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M. Joël PÉRIÉ, Mme Liliane ÉLICHABE, M. Lionel MAURY, *formant la majorité des membres en exercice.*

ÉTAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR (3) ET ÉTAIENT ABSENTS (4) : M. Jacques GRIFFOUL (pouvoir n° 1 à M. Philippe DELCLAU), Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ (pouvoir n° 1 à Mme Christine OUDET), M. Nicolas QUENTIN (absent), Mme Fabienne GABET (absente), M. Lionel BURGER (pouvoir n° 1 à Mme Delphine COMBEBIAS), Mme Mélissa SÉVERIN (absente), M. Thomas MALBEC (absent).

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.

Assistait également à cette séance M. Guillaume LOISELEUR des LONGCHAMPS, rédacteur principal territorial.

01-11 – Service des eaux – Tarifs 2026 hors taxe

M. Alain DEJEAN propose au conseil municipal de fixer pour 2026 les différents tarifs relatifs aux prestations effectuées dans le cadre du service des eaux de la manière suivante.

Une augmentation du tarif du mètre cube s'avère nécessaire pour garantir les annuités des nouveaux emprunts.

Ces tarifs s'entendent hors taxe :

Tarifs eau potable hors taxe – Proposition 2026

Redevance eau potable	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Abonnement annuel compteur - Part de la commune	30,00 €	30,00 €
Abonnement annuel compteur - Part du syndicat de la Bouriane	30,00 €	30,00 €
Mètre cube d'eau distribuée	2,00 €	2,10 €
Abonnement temporaire au m ³ pour chantier	2,00 €	2,10 €

Prestations	Tarifs 2025	Tarifs 2026
1. Travaux de raccordement au réseau		
1.01 – Préparation du chantier – Commande, DI, DICT	330,00 €	330,00 €
1.02 – Branchement diamètre 15 mm ou 20 mm comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	1150,00 €	1150,00 €
1.03 – Branchement diamètre 32 mm comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	1300,00 €	1300,00 €
1.04 – Branchement diamètre 40 mm comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	2050,00 €	2050,00 €
1.05 – Branchement diamètre > 40 mm comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	sur devis au coût réel	sur devis au coût réel
1.06 – Tranchée et fournitures au-delà de 5 mètres linéaires par tranche de 1 ml	60,00 €	60,00 €
1.07 – Si présence de rocher	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel
1.08 – Tuyauterie supplémentaire	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel

Prestations	Tarifs 2025	Tarifs 2026
2. Mise en service ou modification de branchement		
2.01 – Mise en service d'un branchement ou mise en place d'un compteur supplémentaire à côté de l'existant diamètre 15 mm ou 20 mm	250,00 €	250,00 €
2.02 – Mise en service d'un branchement ou mise en place d'un compteur supplémentaire à côté de l'existant diamètre 32 mm	290,00 €	290,00 €
2.03 – Mise en service d'un branchement ou mise en place d'un compteur supplémentaire à côté de l'existant diamètre 40 mm	470,00 €	470,00 €
2.04 – Mise en service d'un branchement ou mise en place d'un compteur supplémentaire à côté de l'existant diamètre > 40 mm	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel
2.05 – Remplacement compteur sur branchement existant diamètre 15 mm, 20 mm ou 32 mm	220,00 €	220,00 €
2.06 – Remplacement compteur sur branchement existant diamètre 40 mm	260,00 €	260,00 €
2.08 – Remplacement compteur sur branchement existant diamètre > 40 mm	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel
2.09 – Mise en place ou remplacement d'une niche non renforcée pour diamètre 15 mm, 20 mm ou 32 mm	190,00 €	190,00 €
2.10 – Mise en place ou remplacement d'une niche non renforcée pour diamètre 40 mm	570,00 €	570,00 €
2.11 – Mise en place ou remplacement d'une niche non renforcée pour diamètre supérieur à 40 mm	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel
2.12 – Plus-value pour une niche renforcée	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel
2.13 – Modification de branchement existant (à la demande du propriétaire)	Facturation au coût réel (fourniture et main d'œuvre)	Facturation au coût réel (fourniture et main d'œuvre)
2.14 – Déplacement conduite (à la demande du propriétaire)	Facturation au coût réel (fourniture et main d'œuvre)	Facturation au coût réel (fourniture et main d'œuvre)
Prestations	Tarifs 2025	Tarifs 2026
3. Autres prestations		
3.01 - Frais de vérification de compteur	Prix facturé à la commune par le prestataire agréé	Prix facturé à la commune par le prestataire agréé
3.02 - Frais de réparation de canalisation suite aux dégâts causés par un tiers sur canalisation municipale	Facturation au coût réel de réparation (fourniture et main d'œuvre)	Facturation au coût réel de réparation (fourniture et main d'œuvre)
3.03 – Nettoyage ou désencombrement de niche de compteur si la télérelève s'avère impossible (après avertissement du propriétaire ou locataire par simple avis dans la boîte aux lettres)	50,00 €	50,00 €

Ces tarifs sont valables pour les habitations individuelles. Dans le cas des autres immeubles (lotissements, habitats collectifs, groupement d'habitats, locaux commerciaux, etc...) comportant des sujétions particulières, les prestations sont calculées aux frais réels des travaux exécutés.

Lors de la réalisation des travaux, toute prestation supplémentaire ou non prévue fera l'objet d'un devis complémentaire.

Il convient d'en délibérer.

M. Jean-Pierre COUSTEIL : augmentation de + 41 % depuis 2020.

M. le Maire : nombreuses difficultés : risque de rupture de l'alimentation (comme à Saint-Cirq-Madelon), coût syndical élevé pour la canalisation traversant le lit de la Dordogne, qualité du PVC et mise en place de 4 purges (5000 euros / purge), factures impayées...

Suivant les prescriptions de l'État, le prix du mètre cube devrait évoluer vers les 3 euros.

Mme Christine OUDET : contre cette augmentation car les autres tarifs, eux, ne sont pas concernés par une augmentation.

M. Lionel MAURY suggère de proposer une tarification progressive (remplissage des piscines...).

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par dix-sept voix *pour*, quatre voix *contre* (Mme Christine OUDET, Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ, M. Pascal CHARPENTIER, M. Jean-Pierre COUSTEIL) et une abstention (Mme Liliane ÉLICHABE).

* fixe pour 2026 les différents tarifs du service des eaux détaillés *supra*.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le 19 décembre 2025.
Le Maire,
Jean-Marie COURTIN

Certifié exécutoire compte tenu :

* de la transmission en préfecture selon visa ci-dessus :

* de la publication selon visa ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marie COURTIN

